

## Le droit civil vs la common law

Pourquoi le droit civil est un pilier de souveraineté et comment il structure la société, contrairement au modèle anglo-saxon.

Le choix d'un système juridique n'est jamais neutre. Il façonne la manière dont une société se gouverne, règle ses conflits et se projette dans le temps. Le droit civil, issu de la tradition romano germanique, repose sur des règles écrites, accessibles et hiérarchisées. Il exprime une volonté collective formulée par le législateur et non une accumulation de décisions judiciaires. Cette caractéristique en fait un pilier central de la souveraineté politique.

Dans un système de droit civil, **la loi précède le juge**. Les règles générales sont débattues publiquement, adoptées par des institutions politiques et codifiées de façon cohérente. Le Code civil français de 1804, qui a inspiré le Québec et de nombreux États, visait explicitement la clarté et l'universalité. Jean Étienne Marie Portalis écrivait en 1801 que « *la loi doit fixer, par de grandes vues, les maximes générales du droit, établir des principes féconds en conséquences* » dans son Discours préliminaire au Code civil. Cette logique renforce la prévisibilité du droit et l'égalité des citoyens devant la règle commune.

La common law, dominante dans le monde anglo saxon, fonctionne autrement. Elle s'appuie d'abord sur les précédents judiciaires. Le droit se construit au fil des décisions rendues par les tribunaux, souvent à partir de cas particuliers. Ce modèle accorde un pouvoir considérable aux juges et favorise une évolution fragmentée des normes. A V Dicey, juriste britannique, décrivait en 1885 la suprématie du juge comme un trait fondamental de la Constitution britannique dans Introduction to the Study of the Law of the Constitution. **Cette approche peut offrir une grande flexibilité, mais elle rend le droit moins lisible pour le citoyen et plus dépendant des rapports de force devant les tribunaux.**

Sur le plan social, le droit civil structure la société autour d'un cadre commun stable. Il organise la famille, la propriété, les contrats et la responsabilité selon des principes généraux compréhensibles. Il facilite l'action publique en donnant à l'État des outils clairs pour intervenir au nom de l'intérêt général. Cette cohérence est particulièrement importante pour une nation qui cherche à affirmer sa capacité à se gouverner elle-même.

Dans une perspective indépendantiste non partisane, le droit civil apparaît ainsi comme un **vecteur de continuité et d'autonomie**. Il permet de traduire politiquement les choix collectifs, de protéger la langue juridique propre à la société et de limiter la judiciarisation excessive de la vie publique. En ce sens, il ne s'agit pas seulement d'un héritage historique, mais d'un instrument vivant de souveraineté démocratique.



Louis-Martin Carrière